

Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie (Ville de Montréal)

PROFIL

Population	134 038 habitants (2011) [1]		
Types d'immeubles résidentiels [2]	Nombre total de logements		Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques
	Maisons unifamiliales Plex (2 à 8 log.)	53 927 log.	53 927 log. (100%)
	Multilogements (9 log. et plus)	13 999 log.	4373 log. (31%)

CONTEXTE

Politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif provincial du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du Québec : recycler 60% des matières organiques d'ici 2015 - Stratégie provinciale de bannissement des matières organiques de l'élimination au Québec d'ici 2020 - Engagement électoral du maire de l'arrondissement de compléter l'implantation de la collecte des matières organiques pour 2017 - Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 : objectif de récupération des matières organiques de 60%, incluant les biosolides municipaux valorisables, pour 2025 [2] 		
Caractéristiques	Grande hétérogénéité du type du bâti dans un même secteur : ce qui a influencé le choix d'une implantation secteur par secteur, afin d'optimiser la collecte		
Chronologie	2010	À la demande de la population, implantation de la collecte des matières organiques dans un quartier	
	2011-2015	Implantation de la collecte des matières organiques, quartier par quartier, sur tout le territoire, à l'exception de 5 artères commerciales et quelques complexes isolés : contenants livrés et service offert automatiquement pour les immeubles de 1 à 8 log., sur demande pour les immeubles de 9 log. et plus.	
	Depuis 2011	Activités d'ISÉ visant à augmenter la participation là où la collecte est implantée	

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTIOGEMENTS

Lors de l'implantation	Commun aux gestionnaires / propriétaires et occupants	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre d'invitation collée dans la porte d'entrée de l'immeuble visant à rejoindre les occupants et les gestionnaires principalement : offre de service de collecte des matières organiques, exigence de désigner un responsable et de contacter l'arrondissement pour que l'immeuble puisse se prévaloir du service - Séance d'information, par immeuble, incluant la remise des minibacs, échantillons des sacs acceptés et outils ISÉ (OC) [3], sur demande - Dépliant (idem à unifamilial) - Bacs distinctifs (brun, dessins d'aliments)
	Spécifique aux gestionnaires / propriétaires	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'inspection des bacs afin de signaler la contamination à l'aide de billets de courtoisie (OC)
Relance et récurrence	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation porte à porte et ligne téléphonique pour obtenir de l'information (OC) - Médias sociaux 	

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTIOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Contenant de tri et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> - Minibac de 7 L remis à chaque logement - Sacs de papier et de plastique compostables permis 	s.o.	s.o.
Contenant de collecte en commun	<ul style="list-style-type: none"> - Bac roulant de 80 L ou 240 L (360 L jugé trop lourd) - Bac roulant de 45 L dans le cas d'un occupant dési- rant participer à la collecte en l'absence d'un respon- sable désigné de l'immeuble 	<ul style="list-style-type: none"> - Bac gris de 60 L - Bac roulant de 240 L ou 360 L 	s.o.
Lieu d'entreposage	<ul style="list-style-type: none"> - Exigence : contenants doivent être sur le domaine privé, mais pas en avant ou sur les balcons - Nouvelle construction : arrondissement recommande de prévoir un endroit pour les contenants de matières organiques et recyclables 		
Fréquence de collecte	Exigence : collecte à la rue pour les trois fractions		- 1X / 2 semaines lorsque la collecte des matières organiques est offerte, même si l'immeuble ne par- ticipe pas
	- 1X / semaine		

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Ville		Propriétaire
Collecte	Ville (environ 50% par la Ville, environ 50% par l'entremise d'un contrat avec l'entreprise privée)		

ENCADREMENT

Outils	ISÉ	Visites des inspecteurs de la Ville à la suite d'une plainte/requête (pas de pénalités appliquées)
	Réglementaires	Aucun relatif aux matières organiques
	Autres	Fréquence de collecte des déchets réduite à 1X/2 semaines lorsque la collecte des matières organiques est offerte dans un secteur, même si l'immeuble ne participe pas
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Tonnage / secteur / jour - Taux de participation dans les premières semaines suivant l'implantation de la collecte : comptage des bacs (OC) - Caractérisations réalisées par une autre instance (l'agglomération) 	

RÉSULTATS

	Satisfaction	Performance
Service permanent (9 log. et plus)	s.o.	<ul style="list-style-type: none">- Rendement de récupération spécifique aux multilogements non disponible (les immeubles de 9 log. et plus sont intégrés dans le trajet de collecte résidentielle)- Taux de contamination : résultats non disponibles d'une caractérisation ponctuelle d'une semaine pour un immeuble de 30 log. réalisée par l'agglomération en 2013

OPINIONS SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Image positive de la récupération des matières organiques (ex. : campagne promotionnelle visant à identifier les immeubles participants et à donner une fierté à leurs occupants, propreté et aménagements esthétiques des lieux d'entreposage des contenants).
- Informations livrées directement aux occupants afin de contribuer à leur participation et renforcer leur rôle d'influence auprès de gestionnaires / propriétaires non-collaborateurs.
- Modalités de collecte permettant à des occupants de participer à la collecte même en l'absence d'un propriétaire / gestionnaire collaborateur (ex. : contenant de 45 L remis à l'occupant qui est responsable de le mettre à la rue).
- Minibac fourni dans un format adapté pour faciliter le transfert entre le logement et les contenants en commun.
- Au début, utilisation de contenants de collecte de plus petits volumes et ajustement par la suite, s'il y a lieu.
- Achats collectifs (ex. : par la Ville / condominiums) des sacs pour les minibacs afin d'en réduire les coûts.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1 Ville de Montréal. (2014). Profil sociodémographique. Arrondissement Rosemont – La-Petite-Patrie. 40 pages.

2 Communauté métropolitaine de Montréal. (2015). Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020. Tiré de http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmgmr/fiches/20150302_projet-pmgmr-2015-20120.pdf

3 OC : Réfère aux activités d'ISÉ réalisées par un organisme communautaire, mandaté par l'arrondissement. L'OC a reçu un mandat de l'arrondissement pour rejoindre 40% de la population.

Représentant municipal consulté :

Catherine Brouillette, agente de recherche en développement durable, Division des communications, Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, arrondissement de la Ville de Montréal, communication personnelle, 21 octobre 2015.